

SOMMAIRE

2/ Analyse du CASIQ

3/ Entrevue avec Clément Lalancette, directeur général de la FPPTQ

4/ Répertoire des thèses de doctorat et des mémoires de maîtrise sur l'agriculture /Crédits

À NOTER

■ **L'électrification des transports publics : un choix écologique, une nécessité économique**
L'IRÉC en collaboration avec le Réseau des ingénieurs du Québec (RéseauIQ) et les sections locales 957, 1500, 2000 et 4250 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) chez Hydro Québec organise un colloque sur l'électrification des transports collectifs.

DATE : 20 janvier 2011

ENDROIT : Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 3535 rue Saint-Denis, Montréal

HEURE : 8 h 30 à 12 h 30

Pour de plus amples informations ou pour s'inscrire, voir le site de l'IRÉC au www.irec.net

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le rapport Pronovost : un diagnostic partiel, une analyse tronquée

Les deux chercheurs David Dupont et Robert Laplante de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) en présentant les grandes lignes de leur rapport de recherche intitulé « Le rapport Pronovost : un diagnostic partiel, une analyse tronquée » ont indiqué qu'il comporte de graves lacunes, dont celle, majeure, d'avoir éludé les conséquences du déplacement du rapport de force au profit des distributeurs dans le monde agricole et agroalimentaire. En fait, ce rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) présidée par Jean Pronovost fait une analyse inadéquate du rôle de la mondialisation qui pèse lourdement sur l'agriculture québécoise et rétrécit sa marge de manœuvre¹.

Le rapport Pronovost propose des mesures, comme le retour à la négociation de contrats de gré à gré entre agriculteurs et leurs clients, qui vont accroître la vulnérabilité de l'agriculture québécoise. « La réglementation est d'autant plus requise que les entrepreneurs sont de plus en plus des cartels et des oligopoles. Le rapport Pronovost affirme, mais sans le démontrer, que les institutions en place (lois, réglementations) empêchent le développement du secteur agricole et agroalimentaire », ont constaté les chercheurs.

La CAAQ ne définit pas les conditions requises pour que l'agriculture québécoise trouve sa place, maintienne ses acquis et atteigne des objectifs conformes à ses valeurs. « Il faut une analyse beaucoup plus étoffée sur l'innovation, sur ses conditions de développement et sur les orientations à privilégier pour qu'agriculteurs et transformateurs locaux tirent leur épingle du jeu en accédant aux réseaux des grandes chaînes », disent les chercheurs.

Rappel historique

Les chercheurs ont rappelé que le monde agricole au début du 20^e siècle était déjà plongé dans une logique internationale. Les cultivateurs dans les années 30 par exemple avaient bien analysé les



Photo : André Laplante
David Dupont et Robert Laplante lors de la conférence de presse du 8 novembre pour présenter l'analyse de l'IRÉC du rapport Pronovost

médiations qui s'exerçaient entre la ferme et le marché. Ils s'étaient tournés vers l'État québécois afin de rétablir un certain équilibre. Un « arrangement institutionnel » avec le monde agricole a alors été conclu afin de favoriser le développement

d'un modèle original basé sur l'action collective, en guise de réponse aux problèmes que posait l'évolution de l'industrie agroalimentaire »

Selon les chercheurs, la question à se poser est la suivante : les arrangements et les compromis sociaux qui ont donné à l'agriculture québécoise l'essentiel de ses caractéristiques actuelles sont-ils périmés parce que les menaces auxquelles ils répondaient se sont effacées ou, au contraire, ont-ils perdu de leur efficacité parce que ces menaces se sont accentuées en prenant de nouvelles formes et en gagnant en puissance? Le rapport de la CAAAQ étudie totalement ce questionnement

La perte de contrôle de la distribution au Québec

Pourtant, ces médiations sont dans les mains de joueurs de moins en moins nombreux disposant de moyens toujours plus puissants. « C'est ainsi que les distributeurs sont en mesure de favoriser une compétition entre les nations sur la base de leurs propres paramètres. Ils sont dans une logique d'intégration

1. Le rapport de recherche de l'IRÉC sur le rapport Pronovost est disponible à l'URL suivante : <http://www.irec.net/index.jsp?p=33>.

verticale qui a bien peu à voir avec la souveraineté alimentaire des peuples », a expliqué le directeur général de l'IRÉC².

Le rapport de recherche de l'IRÉC donne un exemple patent des dangers qui guettent l'agriculture québécoise avec la perte de contrôle de la distribution par le Québec alors qu'une brèche a été ouverte lors de la vente de Provigo à Loblaw. « C'est avec la transaction touchant la chaîne Provigo qu'est apparue de façon spectaculaire la vulnérabilité de l'agriculture québécoise dans le système de distribution », est-il écrit dans le rapport.

L'IRÉC se questionne maintenant sur le contrôle de Metro qui est le seul distributeur québécois. En 2005, la Caisse de dépôt et placement détenait 4,05 % de l'actionariat de l'entreprise. Cette participation était descendue à 0,5 % au 31 décembre 2009 et était vraisemblablement au moment de la rédaction du rapport. C'est le financier Stephen Jarislowky qui est l'actionnaire le plus important avec 17,17 % des actions, suivi par la firme bostonaise Fidelity Management avec 14,8 %. Les autres actions sont détenues par différentes firmes d'investissements torontoises pour la plupart. Les chercheurs de l'IRÉC soulignent que ce point n'est nullement abordé dans le rapport Pronovost tout comme la perte de contrôle de la grande distribution.

Nous avons des outils

« Il n'y a pas seulement la Caisse de dépôt qui doit être mise à contribution. Les caisses de retraite de la Coopérative fédérée et Agropur totalisent des actifs considérables. Nous avons les outils nécessaires », a souligné Robert Laplante lors de la conférence de presse.

Une vision commune et une grande capacité de concertation

Enfin, l'IRÉC se questionne sur l'insistance que met le rapport Pronovost à poser la représentation syndicale unique comme un frein au développement de cette cohésion. « Au contraire, disent les chercheurs, pour bien jouer de tous ses atouts, le monde agricole québécois a besoin d'une vision commune et d'une capacité de concertation qui peut lui permettre de faire contrepoids à des puissances économiques n'ayant qu'un but : soumettre la production aux seules lois de la concurrence et du profit en faisant le jeu de corporations dont les centres de décision et les intérêts sont, de bien des manières, éloignés du Québec et de ses valeurs ».

2. L'IRÉC diffuse une vidéo sur la souveraineté alimentaire à l'URL suivante : <http://www.irec.net/index.jsp?p=83>.

ANALYSE DU CASIQ AU 30 NOVEMBRE 2010

L'IQ-30 connaît une hausse de 0,67 %

Au cours du mois de novembre 2010, l'IQ-30 a connu une hausse de 0,67 % pour se situer à 1314,02. Seize titres ont augmenté alors que douze autres ont baissé. Six des sept secteurs de l'IQ-30 ont connu une hausse au cours du mois. Le secteur des Matériaux a eu la plus forte variation positive soit 5,85%. Le secteur des Industries est en baisse de l'ordre de -1,81 %.

Durant le dernier mois, la compagnie Corporation Minière Osisko Inc. (OSK) a bien

performé. Le titre de cette dernière a augmenté de +11,67 %. Le titre de la compagnie Bombardier a affiché une diminution de l'ordre de -7,48 %.

Depuis le début de l'année, tous les dix secteurs du TSX composé ont crû positivement alors que la variation totale a été +10,27 %. La plus forte variation positive provient du secteur de la Santé avec 35,55 %.

Pour des informations plus complètes, voir <http://www.iq30-iq150.org/>

Tableau comparatif des secteurs

Depuis le vendredi 29 octobre 2010 au mardi 30 novembre 2010

	IQ-30 (%)	TSX Composé (%)
10-Énergie	-	3,63
15-Matériaux	5,85	4,89
20-Industrie	-1,81	-1,19
25-Consommation discrétionnaire	1,46	0,57
30-Biens de consommation de base	0,29	-2,40
35-Santé	-	-3,91
40-Finance	0,30	0,66
45-Technologies de l'information	2,61	2,86
50-Télécommunications	1,46	-0,29
55-Services aux collectivités	-	2,18
Variation	0,67	2,18

N.B. Le secteur de l'énergie, la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

Tableau comparatif des secteurs de l'IQ-30 avec les secteurs de l'Indice composé S & P/TSX

Depuis le début de l'année au mardi 30 novembre 2010

	IQ-30 (%)	TSX composé (%)
10-Énergie	-	0,34
15-Matériaux	73,72	30,03
20-Industrie	2,75	9,94
25-Consommation discrétionnaire	13,73	18,73
30-Biens de consommation de base	13,59	6,21
35-Santé	-	35,55
40-Finance	3,99	2,56
45-Technologies de l'information	13,06	3,17
50-Télécommunications	19,69	14,11
55-Services aux collectivités	-	10,05
Variation	12,42	10,27

N.B. Le secteur de l'énergie, de la santé et des services aux collectivités ne sont pas représentés dans l'IQ-30.

IQ-30 : Les plus fortes hausses depuis le début de l'année

Société	Prix (\$)		Variation du titre (%)	Pondération (%) au 31 déc. 2009	Variation pondérée (%)
	31 déc. 2009	30 novembre 2010			
Corporation minière Osisko	8,46	15,79	86,64	3,35	2,90
Semafo	4,43	12,40	179,91	1,13	2,03
BCE	29,00	34,71	19,69	7,39	1,46
Banque Nationale du Canada	60,24	67,84	12,62	8,44	1,07
Saputo	30,75	37,41	21,66	4,02	0,87

L'enjeu, c'est la souveraineté alimentaire

Dans la foulée de la présentation de l'étude de l'IRÉC sur le rapport Pronovost, Clément Lalancette, directeur général de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec (FPPTQ) à l'Union des producteurs agricoles (UPA) nous a donné une entrevue. Nous le remercions. D'entrée de jeu, il a indiqué ce qui lui semble être l'enjeu principal de l'agriculture au Québec « C'est une erreur de penser, dit-il, que la déréglementation va faire baisser les prix. Les intermédiaires vont prendre plus de marges bénéficiaires et les producteurs n'auront pas plus de revenus. Nous avons fait le pari au Québec d'une agriculture familiale pour assurer notre autosuffisance alimentaire. Est-ce que nous voulons une agriculture calquée sur le modèle américain, menée par des mégas fermes et des multinationales et leurs actionnaires? »

Lil a poursuivi en expliquant que le modèle économique et agricole américain accentuait les écarts entre les mieux nantis et les plus pauvres. La problématique principale concerne la répartition de la plus value au sein de la filière agroalimentaire. Si l'on dérègle et qu'on élimine la gestion de l'offre, par exemple, on prive le producteur des outils les plus efficaces lui permettant de maintenir un rapport de force adéquat avec les acheteurs. Le producteur doit pouvoir être rétribué correctement et recouvrir ses coûts de production et le consommateur doit payer un juste prix.

Pour le directeur de la FPPTQ, l'IRÉC a émis un point de vue rafraîchissant et pas assez entendu qui, pourtant, traduit bien la réalité. L'institut soutient, entre autres, que le réel pouvoir dans le secteur agroalimentaire est détenu par les distributeurs et les multinationales. « Par exemple illustre le dirigeant syndical, une compagnie comme Frito-Lay, qui appartient à Pepsico, détient un réel pouvoir de négociation avec les distributeurs, en raison de sa taille, son chiffre d'affaires et la force de ses marques de commerce. Il en est autrement pour les transformateurs régionaux qui n'ont pas de marque de commerce forte. Leurs produits risquent de se retrouver coincés entre la marque nationale forte et la marque du distributeur. Leur pouvoir de négociation est ainsi affaibli et ils se retrouvent démunis devant les distributeurs qui fixent les conditions. Tout comme les producteurs se retrouvent en partie démunis face aux distributeurs qui se livrent des guerres de prix en utilisant régulièrement des rabais très agressifs sur les pommes de terre pour attirer les consommateurs. Notre pouvoir repose sur l'approche collective ainsi

que sur la persuasion et parfois un peu sur la politique, pour faire contrepoids. La qualité constitue également un atout majeur. Si les chaînes importent des aliments d'ailleurs qui n'ont pas les mêmes standards de qualité, cela devient une concurrence déloyale ».

La gestion collective de l'offre

Les producteurs québécois se sont regroupés au sein de l'UPA afin de défendre collectivement leurs intérêts. Il réunit des fédérations régionales qui s'intéressent principalement à l'occupation du territoire, au zonage et au développement régional. Les producteurs se sont aussi regroupés au sein de syndicats



Photo: Patrice Juneau

Clément Lalancette détient un baccalauréat en criminologie et une maîtrise en administration des affaires (MBA) en marketing. Il travaille pour l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis 20 ans. En 1991, il a travaillé au sein de la direction de la commercialisation. Il est aujourd'hui directeur général de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec.

1. Voir WICKENS, Jim « The shocking cost of US megadairies », *The Ecologist*, 21 septembre 2010 à l'URL suivante : http://www.theecologist.org/tv_and_radio/tv/605390/the_shocking_cost_of_us_megadairies.html. Il existe une version française dans le *Courrier international* du 2 au 8 décembre 2010, pp. 58-59

spécialisés ou fédérations spécialisées par type de production. Leur mission principale est d'obtenir le meilleur revenu pour les producteurs dans chaque filière. L'UPA compte seize fédérations régionales et vingt-cinq fédérations, groupes et syndicats spécialisés².

Un des acquis importants obtenus de haute lutte a été l'adoption de la « Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ». « Cette loi représente un gain majeur, soutient le directeur général de la FPPTQ. Un vote majoritaire dans une filière permet aux producteurs de se doter d'un programme à frais partagé ou « plan conjoint » qui leur offre la possibilité, entre autres, d'avoir un financement récurrent et d'utiliser certains outils de la Loi pour un meilleur rapport de force avec les acheteurs. L'outil le plus efficace est l'agence de vente par laquelle les filières concernées gèrent la vente du produit. C'est le cas, par exemple, pour le lait, la volaille, le sirop d'érable ».

« Dans le secteur de la pomme de terre, nous utilisons plutôt la négociation de conventions de mise en marché avec les acheteurs, explique le directeur général. Ces derniers sont obligés, en vertu de la Loi, de négocier avec nous les conditions de mise en marché, soit le prix, la qualité, les délais de paiement, etc. Nous arrivons à faire respecter les prix et obtenir le meilleur revenu possible pour les producteurs avec un niveau d'efficacité moindre que si nous avions une agence de vente. De plus, pour le marché des pommes de terre vendues à l'état frais, nous nous retrouvons parfois encore avec des prix des années 80 ! Par contre, pour les pommes de terre distribuées à la transformation, les prix sont fixes et moins tributaires de l'offre et de la demande et des guerres de prix des distributeurs. Dans d'autres productions comme le lait, un prix plancher est fixé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'organisme qui applique la loi sur la mise en marché. La Régie arbitre, entre autres, les litiges entre les producteurs et les acheteurs. Le mécanisme de négociation des conventions de mise en marché permet de réduire les dérives d'un marché laissé à lui-même ».

Description du secteur

La Fédération des producteurs de pommes de terre couvre quatre secteurs : les semences, le prépelage, les croustilles et la pomme de terre de table. Les mécanismes de négociations varient. Dans les croustilles, la FPPTQ négocie des ententes avec les trois compagnies qui

/SUITE À LA PAGE 4

2. Voir KESTEMAN, J. P. et autres. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*, Boréal, 2004, 455 p.

contrôlent le secteur : YumYum, une compagnie québécoise, Frito-Lay qui appartient à Pepsico, le leader du marché et Old Dutch (anciennement Humpty Dumpty).

Les superficies de production se répartissent ainsi : 20 % dans la croustille, 20 % dans le prépelage 52 % dans la pomme de terre de table et environ 8% concerne les producteurs de semences. Pour chacun de ces secteurs, les exigences sont différentes, les techniques d'entreposage et les variétés ne sont pas les mêmes. « Au Québec, nous avons un bel équilibre entre la production qui est destinée au frais et celle destinée à la transformation. C'est notre force », soutient Clément Lalancette.

Au Québec, la pomme de terre est la troisième production horticole en importance. Le Québec produit environ 80 % des pommes de terre consommées sur son territoire. Un peu plus de la moitié de la production se retrouve sur nos tables, alors qu'environ 20 % est destiné au marché de la croustille, un secteur dynamique au Québec. Le reste de la production est utilisé par les sous-secteurs du prépelage (entre autres pour la fabrication de frites surgelées) et de la semence. Pour la pomme de terre de table, ce sont les producteurs qui vérifient la qualité dans les centres de distribution des chaînes et dans les fruiteries. Dans le secteur de la transformation, ce sont les compagnies qui font le contrôle. Dans le secteur de la semence, il y a un programme de certification. Il existe une bonne coopération entre le producteur de semence et les autres producteurs.

Les producteurs se regroupent principalement dans les régions du Sud-Ouest, de Lanaudière, de Québec et du Saguenay. Pour les semences, il y a trois zones principales : la Côte-Nord, le Bas St-Laurent et le Saguenay.

Des difficultés liées à la concentration

Outre les problèmes liés à l'absence d'une agence de vente dans le secteur, la concentration affaiblit le rapport de force que les producteurs avaient su maintenir pour obtenir des prix qui correspondent aux coûts de production. Les chaînes d'alimentation sont de plus en plus concentrées. Il y a une baisse du nombre de fournisseurs, car les chaînes veulent transiger avec le moins de producteurs possible. De plus, le développement des marques maison du distributeur est en croissance. Comme le montre bien le rapport de l'IRÉC, il y a un réel déplacement vers les distributeurs.

Le directeur général donne l'exemple des trois chaînes présentes au Québec et aussi en Ontario. « Cela veut dire, explique-t-il, qu'une

chaîne peut prendre des pommes de terre ailleurs et vouloir obtenir le prix le plus bas entre ces deux provinces. Nous constatons aussi une concentration à l'intérieur de nos rangs. Le syndicalisme a permis de ralentir ce processus sans réussir à l'arrêter. Nous étions 450 producteurs de pommes de terre il n'y a pas deux ans. Nous sommes aujourd'hui 350 producteurs ».

Ce phénomène de concentration des fermes s'accélère, car les producteurs-emballers de pommes de terre qui ont un accès direct aux marchés tirent généralement de meilleurs revenus de la vente de leurs produits que les producteurs qui doivent passer par un intermédiaire pour mettre en marché leurs pommes de terre. « Nous avons des producteurs qui ont également le chapeau d'emballer, ce qui leur vaut généralement de meilleurs revenus, leur permettant d'agrandir leur entreprise et d'acheter des terres. Nous essayons de ralentir ce processus en recherchant une meilleure répartition de la plus value, mais nous ne pouvons pas l'arrêter », de dire Clément Lalancette.

Les compressions de l'ordre de 25 % que le gouvernement veut faire dans le régime d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) sont également un autre facteur d'accélération du mouvement vers la concentration. Cette mesure menace près de 5 000 fermes.

Notre souveraineté alimentaire est menacée

« Le rapport Pronovost prône le développement de circuits courts de mise en marché et de créneaux comme solution pour augmenter les revenus des producteurs. Or, cette seule solution est illusoire. Les créneaux de marché sont très petits au Québec et il faut pratiquement exporter pour pouvoir en tirer des revenus adéquats. Nous revenons à notre choix de société : va-t-on accepter de dépendre des autres pour se nourrir? Pourtant, plusieurs sociétés s'intéressent à nos outils collectifs afin de protéger leur propre souveraineté alimentaire et soutenir une agriculture à échelle humaine. Je pense à certains pays d'Afrique et d'Amérique du Sud notamment. La présence des agriculteurs est également essentielle pour l'occupation du territoire québécois. Veut-on fermer les régions? En tolérant qu'on affaiblisse les outils collectifs des producteurs et qu'on dérègle à tout crin le secteur alimentaire, c'est tout un modèle de développement qui est jeté par-dessus bord. Le vide ainsi créé sera occupé par les multinationales au détriment des fermes familiales. Est-ce que c'est cela que les Québécoises et les Québécois veulent? », a conclu Clément Lalancette.

RÉPERTOIRE DE L'IRÉC

L'agriculture

En complément à ce numéro qui porte sur l'agriculture, voici une liste de thèses et de mémoires que l'on retrouve sur ce thème dans notre répertoire à l'onglet Mémoires et thèses sur notre site : www.irec.net.

AUDET, René. *Les inégalités nord/sud dans la régulation commerciale : analyse critique des certifications de l'agriculture alternative*, Université du Québec à Montréal (UQAM), 265 p. 2006, Numéro de référence : 701

LEBLANC, Raymond. *Le groupe de travail sur l'écoconditionnalité dans le secteur agricole au Québec*, Université de Sherbrooke, 2010, 236 p. Numéro de référence : 739

TAMINI, Lota Dabio. *Le rôle du paiement initial de la Commission canadienne du blé en information imparfaite et analyse des conséquences d'une réduction des tarifs et des subventions - internes et à l'exportation - en présence d'un lien vertical entre les produits* Université Laval, 2008, 170 p. Numéro de référence : 1219

TAMINI, Lota Dabio. *Modélisation dynamique de nombres indiciels pour mesurer l'activité économique du secteur porcin québécois*. Université Laval, 2003, 120 p. Numéro de référence : 1218

Voir également le numéro 6 du *Bulletin de l'IRÉC* paru en avril 2010 à la page 4.

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 11

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. 514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918
adm.irec@videotron.net / www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante
Responsable du bulletin : André Laplante
514 564-7955/andrelaplante@irec.net

Collaboration : Frédéric Farrugia (CASIQ)

Graphisme (Grille) : Anne Brissette

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec